



République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
MAIRIE DE BONNEUIL-en-FRANCE  
15, rue de Gonesse  
95500 – BONNEUIL-en-FRANCE

Tél. : 01.39.86.30.40

Fax : 01.39.93.67.08

E-mail : [mairie@bonneuil-en-france.fr](mailto:mairie@bonneuil-en-france.fr)

Date de convocation : 27/05/2021

Date d'affichage 27/05/2021

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2021

L'an deux mil vingt-et-un le trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Abdellah BENOUARET, Maire.

**Présents :** Abdellah BENOUARET, Dominique LOUREIRO, Bernard BREGEAT, Claude BONNET, Samuel GUILON, Nabil ABID, Jessica MAUDUIT, Myriam LOPES, Elisabeth JOLY, Jean-Claude BONNEVIE, Laurence DELFIN, Pierre HAUTEFEUILLE, Haïssata CAMARA.

**Représentés avec pouvoirs :** Régine GUYON à Jessica MAUDUIT.  
Jean-Luc HERKAT à Haïssata CAMARA.

**Secrétaire de séance :** Samuel GUILON.

Monsieur le maire annoncé à l'assemblée que Mme CAMARA Haïssata nous a fait part de quitter la majorité municipale.

### **1 : Modification des Statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val D'Oise.**

**Adhésion à la compétence facultative « contribution à la transition énergétique »**

**Adhésion à la compétence facultative « infrastructure de charge »**

Le Maire donne lecture à l'Assemblée des statuts modifiés du Syndicat.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE

A l'unanimité,

A) D'approuver les statuts modifiés, et annexés à la présente délibération :

Les articles 2 (objet), 3 (compétences) et 4 (missions et activités complémentaires) sont modifiés :

- Le syndicat est autorisé organisatrice du service public de la distribution d'électricité : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur ;
- Le syndicat est autorisé organisatrice du service public de la distribution de gaz : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur ;
- Le syndicat se dote de compétences optionnelles :

Contribution à la transition énergétique,

Infrastructures de charge,  
Energie renouvelables et efficacité énergétique ;

- Les missions et activités qui présentent le caractère de complément normal, nécessaire ou utile à l'exercice de ses compétences sont étendues.

B) Conformément à l'article 3.4 des statuts, la Commune

- Décide d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique »

C) Conformément à l'article 3.5 des statuts, la Commune

- Décide d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « infrastructure de charge »

## **2 : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Considérant l'installation du Conseil Municipal lors de sa séance du 25 mai 2020 suite aux élections municipales,

Considérant que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil Municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'Assemblée locale,

Vu le projet de règlement intérieur du Conseil municipal pour le mandat 2020/2026, ci-joint,  
POUR : 13 voix

CONTRE : 2 voix Mme Haïssata CAMARA et M. Jean-Luc HERKAT.

ARTICLE 1.

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, le règlement intérieur du Conseil municipal de la Commune de Bonneuil En France pour le mandat 2020/2026.

## **3 : OBJET : ACQUISITION PARCELLE AL 71 Chemin Derrière les murs – 20 Rue du Pont Yblon**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons envoyé un courrier pour un terrain située Chemin Derrière les murs et 20 Rue du Pont Yblon pour une superficie de 1608m<sup>2</sup>. Monsieur le Maire à évoquer le souhait d'acquérir cette parcelle en vue de réaliser une extension pour l'Ecole.

Après estimation des services fiscaux il est proposé d'acheter ce terrain aux prix de 160.800€ (cent soixante mille huit cents euros), les frais d'acquisition étant à la charge de la commune.

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**DONNE SON ACCORD**, à l'acquisition de la parcelle **AL 71** aux conditions précitées.

## **4 : OBJET : « FIXATION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION »**

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) a rendu, le 10 novembre dernier, son rapport évaluant les charges transférées par les communes à la CARPF en matière d'eaux pluviales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

***Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,***

1°) approuve la fixation libre de l'attribution de compensation telle que proposée dans la délibération n°21.053 du 8 avril 2021 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

2°) dit que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays

## **5 : OBJET : MOTION RELATIVES AUX MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EXPLOITATION DU RESEAU FIBRE OPTIQUE**

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire du val d'Oise et vu l'augmentation des problèmes de connexion rencontré par les administrés de la commune Bonneuil - En - France après en avoir délibéré la Commune adhère à la motion relative au maintien des infrastructures et de l'exploitation du réseau de fibre optique.

Résultat du vote :

POUR 14 voix

ABSTENTION 1 M. HAUTEFEUILLE Pierre.

## **6 : REMBOURSEMENT VOYAGE ILE MAURICE AUX PARTICIPANTS.**

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, suite aux directives gouvernementales et l'état d'urgence sanitaire entrée en vigueur sur l'ensemble du territoire national du 24 mars 2020, le voyage initialement prévu à l'Ile Maurice du 2 au 10 mai 2020 a été annulé. Le contexte étant incertain il convient d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux remboursements des encaissements de ce voyage aux participants.

Il est également demandé aux membres du Conseil Municipal de permettre au maire le remboursement de ce voyage.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

La séance s'est levée à 19h32.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,**



**Abdellah BENOURET**